



COMMUNE DE MAURECOURT 78780

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

Date convocation :
10 octobre 2025

Date affichage avis :
10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

Objet :
**VOTE DU CONSEIL
MUNICIPAL SUR LE
MAINTIEN DE
L'ACTUEL 7^{ème}
ADJOINT DANS SES
FONCTIONS
D'ADJOINT AU
MAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Étaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, Mme Annie LE MEZEC, M. Anthony DESCHAMPS, Mme Martine DUPUY, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, Mme Béatrice BOUREL, Mme Estelle DRENO, M. Adrien LE TALLEC.

Excusés : M. Joël DRECOURT (représenté par M. Xavier TALON), M. Jean-Pierre BAUDIN (représenté par M. Chrislain CAUSSIAUX), Mme Astrid DELANNOY (représentée par Mme Michèle BARATELLA), M. Joël TISSIER (représenté par M. Didier GUERREY), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU).

Absents : Mme Annie ALLOTTEAU, Mme Félixbertha MENDES SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc HOUBRON.

Le conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur Didier GUERREY ;

Vu le Bureau Municipal du 09 octobre 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 ;

Vu l'arrêté n°68/2022/SL du 5 avril 2022, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, Monsieur Anthony DESCHAMPS, dans les domaines suivants :

- Médiation
- Communication

Vu l'arrêté n°120/2025/AL du 1^{er} octobre 2025 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Anthony DESCHAMPS ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale ;

Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à Monsieur Anthony DESCHAMPS, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou la destitution de celui-ci dans ses fonctions.

Après en avoir délibéré à :

- 21 voix pour la destitution de M. Anthony DESCHAMPS
- 1 voix contre la destitution de M. Anthony DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20251016-2025-49-50-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025

Décide de se prononcer par le biais d'un scrutin privé ;
Prend acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Anthony DESCHAMPS, adjoint au Maire ;
Décide de faire cesser les fonctions de Monsieur Anthony DESCHAMPS en tant qu'adjoint au Maire.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 17 octobre 2025

Le Maire,

Didier GUERREY



Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20251016-2025-49-50-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025